

## Auto-construction : initiation et perfectionnement au travail du métal

13 et 14 janvier 2025  
Nice - Alpes Maritimes

**Objectifs de la formation :** Gagner en autonomie technique : fabriquer, entretenir et réparer son matériel agricole. Acquérir les connaissances et compétences de base en techniques de soudage de l'acier à l'électrode enrobée (MMA) par la fabrication ou modification d'outils agricoles simples.

**Public visé :** Agriculteurs et agricultrices et porteuses de projet du département et des départements limitrophes.

**Pré-requis :** Pas de pré-requis

**Coût de la formation :** 416 € pour 16h00 de formation

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 3000 €/an/contributeur

Pour les salariés : prise en charge possible par l'OPCO (OCAPIAT dispositif Boost)

Retrouvez les [conditions générales d'utilisation](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) et le [règlement intérieur](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) sur notre site  
<https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403>

**Durée et modalités de la formation :** 2 jours (16h) / 09h00-18h00 - 10 stagiaires max

Le formateur est disponible pour un échange tel en amont : 06 64 22 37 82. Possible d'amener un petit matériel à réparer pendant la formation : merci d'appeler le formateur en amont pour valider.

Venir avec des chaussures de sécurité et des vêtements sombres, couvrants et non-inflammables.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA  
15 avenue Pierre Grand  
84953 CAVAILLON CEDEX

Renseignements et  
inscription :  
Oriane Mertz  
07 77 83 07 44  
[Oriane.mertz@ardearpaca.org](mailto:Oriane.mertz@ardearpaca.org)

N° SIRET : 509 252 490 00032  
N° Organisme de Formation : 93840372284



# Auto-construction : initiation et perfectionnement au travail du métal

13 et 14 janvier 2025  
Nice - Alpes Maritimes



## Programme de la formation :

**Intervenants** : Rudy TERRENO, Éric QUELART, Pierre-Rémy PICHON de la manufacture paysanne

### Jour 1

- Présentation et tour des attentes.
- Consignes de sécurité, équipement de protection individuelle
- Présentation des outils présents sur le plateau technique et installation des postes de travail.
- Notions de métallurgie et étude théorique détaillée du soudage à l'électrode enrobée
- Essais d'amorçage de soudure, entraînement à la réalisation de cordons droits
- Fabriquer/modifier des outils agricoles simples par soudage à plat et en angle à 90°

### Jour 2

- Poursuite de l'acquisition de compétences en soudage par la fabrication/modification d'outils agricoles simples.
- Revue collective et échanges sur les travaux réalisés
- Rangement des postes et nettoyage des outils, de l'atelier
- Cadre réglementaire de l'auto-construction
- Bilan et évaluation de la formation

## Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques avec support visuels
- Démonstrations
- Travaux pratiques en binôme ou en individuel
- Echanges stagiaires/intervenants
- Postes à souder, baguettes de soudure
- Masques de soudage, gants.
- Meuleuse d'angle

## Modalités d'évaluation :

Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

**Indicateur de résultat** : 91 % de satisfaction sur la session 2024

## Renseignements et inscriptions :

Oriane Mertz -  
07 77 83 07 44  
oriane.mertz@ardearpaca.org

**Inscription jusqu'au 05 janvier 2025**

## Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.



### CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

### ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :  
[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)

